



# Communiqué de presse

Vendredi 09 décembre 2011

## Déplacements

# L'AggLO et Keolis signent la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain

Vendredi 09 décembre 2011, Charles-Eric Lemaigen, Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et les dirigeants du groupe Keolis, ont signé la convention par laquelle l'AggLO confie au délégataire l'exploitation des services de transports sur le territoire de l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le contrat de délégation de service public, d'une durée de 7 ans, arrivait à échéance à la fin de l'année 2011. Le nouvel exploitant aura la responsabilité de mettre en œuvre la seconde ligne de tram et la réorganisation du réseau bus adapté à l'arrivée du tram.

Depuis 2008, l'AggLO a concerté les maires de ses 22 communes, ses partenaires économiques et institutionnels, les chauffeurs de la SETAO puis les usagers pour faire évoluer le réseau et l'adapter aux nouveaux besoins des habitants de son territoire ainsi qu'à la ligne B, seconde ligne de tramway de l'AggLO. Cette dernière sera mise en service le 30 juin 2012, en même temps que le nouveau réseau de bus TAO : de nouvelles lignes de bus, des passages de bus à horaires fixes, des dessertes de proximité, des dessertes spécifiques pour les gares périurbaines...

## DES EVOLUTIONS IMPORTANTES ET DES OPTIONS NOUVELLES

### → Relatives au réseau TAO

- L'intégration de la ligne B à compter du 30 juin 2012, soit + 60 % de km tram en 2013 par rapport à 2011
- La hiérarchisation des lignes :
  - 2 lignes de tramway
  - 8 lignes structurantes caractérisées par une constance de la fréquence de 7h à 19h : 1 ligne à 10 minutes, 1 ligne à 12 minutes, 5 lignes à 15 minutes et 1 ligne à 20 minutes
- Fréquence identique lors des petites vacances scolaires
- Amplitude du réseau en soirée
  - Trams A et B derniers départs à minuit tous les jours,
  - Lignes de bus 1 à 8 : dernier départ à 22h ou 22h15 du lundi au jeudi, et à minuit les vendredis et samedis

### Contact presse AggLO

Aline MICHAUD, Chargée de communication Infrastructures et Déplacements

Direction de la Communication

Tél. : 02 38 78 77 28 / Fax : 02 38 78 49 01 – amichaud@agglo-orleans.fr



BOIGNY SUR BIONNE - BOU - CHANTEAU - CHÉCY - COMBLEUX - FLEURY LES AUBRAIS - INGRÉ - LA CHAPELLE SAINT MESMIN - MARDIÉ -  
MARIGNY LES USAGES - OLIVET - ORLÉANS - ORMES - SAINT CYR EN VAL - SAINT DENIS EN VAL - SAINT HILAIRE SAINT MESMIN -  
SAINT JEAN DE BRAYE - SAINT JEAN DE LA RUEILLE - SAINT JEAN LE BLANC - SAINT PRYVÉ SAINT MESMIN - SARAN - SEMOY



- Réseau du dimanche
  - Trams A et B de 7h30 à minuit
  - Lignes de bus 1 à 6 de 8h00 à 22h00 (toutes les 60 minutes le matin et toutes les 30 minutes l'après-midi) + lignes 8, 14, 15 et Citéis Saint Cyr
- Meilleure desserte des gares et des zones d'activités
- Permanence de l'offre sur les lignes autres que tram et 8 structurantes : fréquence constante entre 6h30 et 18h30
- Deux navettes électriques : sur les quais et en centre ville d'Orléans
- 7 % de km supplémentaires : au total en moyenne 11 632 000 km/an sur la période 2012-2018 contre 10 870 000 km sur la période 2003-2011

### → Des services + adaptés aux besoins des usagers

- Location de vélos longue durée
  - 1000 vélos dont 400 à assistance électrique
  - Déployés en 2012 (750 vélos dont 300 VAE) et en 2013
  - Tarifs pour 3 mois : 21 € les 3 mois (18 € abonnés et 12 € étudiants abonnés)
  - Tarifs VAE pour 3 mois : 57 € les 3 mois (42 € pour les abonnés)
- Auto-partage :
  - 10 voitures en 2012
  - Objectif 22 voitures (et 3 stations) en 2018
- Vente à distance de titres de transports et post-paiement (l'utilisateur ne paie que ce qu'il a consommé, en fin de mois)

### → Un service de transport + responsable

- Qualité
  - Maintien des certifications des lignes de bus
  - Certification de la ligne B, dépôts, agences commerciales et transport des PMR
  - Dédommagement des clients en cas de dysfonctionnement du réseau
- Développement durable (environnement)
  - Formation des chauffeurs à l'éco conduite (baisse des consommations de 3%)
  - Réalisation d'un bilan carbone annuel
  - Optimisation de la consommation des bâtiments administratifs et ateliers (lavage (eaux de pluie + recyclage), eau potable, électricité)
  - Expérimentations de bus hybrides, récupération de l'énergie de freinage du tramway, récupération de la chaleur des gaz d'échappement



BOIGNY SUR BIONNE - BOU - CHANTEAU - CHÉCY - COMBLEUX - FLEURY LES AUBRAIS - INGRÉ - LA CHAPELLE SAINT MESMIN - MARDIÉ -  
MARIGNY LES USAGES - OLIVET - ORLÉANS - ORMES - SAINT CYR EN VAL - SAINT DENIS EN VAL - SAINT HILAIRE SAINT MESMIN -  
SAINT JEAN DE BRAYE - SAINT JEAN DE LA RUELLE - SAINT JEAN LE BLANC - SAINT PRIVÉ SAINT MESMIN - SARAN - SEMOY